

COMPTE-RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 AOÛT 2012

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Marc CHENEVOY, Raymond CHENEVOY, Diény DURAND, Julien DURAND, Anthony GOULUT, Fernand LORNET, Gabriel MOULIN, Michel PEYPE, Jean-Marie ROSAY.

Absents : Stéphane BOUVERET, Anthony GAUTHERON,

SECRETARE : Julien DURAND

Le compte-rendu de la séance précédente du 08 Juin est adopté à l'unanimité

I° - SUBVENTIONS ET TRAVAUX

1. En Juillet nous avons reçu confirmation des montants finaux des subventions pour nos travaux de voirie, accordées par le Conseil Général via la Commission Départementale d'attribution pour les 2 projets retenus par notre Conseil.
 - Route de l'étang: 130m de réfection de la chaussée dans la montée des Rotures, subventionné par le Fond Commun Départemental des Territoires à 42% du montant maximum plafonné, soit 11 010.89 €
 - Route de St François: Remise en état de l'écoulement des eaux pluviales et mise en sécurité des accotements, subventionné à 25% du montant maximum par le fond des Amendes de Police, soit 6 180.55€

La procédure de sélection des entreprises peut maintenant être mise en place avec le concours de la DDT Beaune, les travaux doivent être terminés avant le 01 Juillet 2014. Notre Commission des Travaux assurera le suivi de cette procédure et l'exécution des travaux jusqu'à son achèvement.

Le Conseil Municipal, au vu de cette présentation accepte à l'unanimité les subventions et décide de lancer la procédure de sélection des entreprises jusqu'à la fin de l'exécution des travaux correspondants qui seront achevés au plus tard en Juin 2014.

2. Le 17 Juin, une arche du Pont de l'étang du Milieu s'est affaissée par moitié. Ce pont est destiné à retenir l'eau de l'étang privé appartenant à M. Jouffroy de Dijon, il est à cheval entre les deux communes de Samerey et de Laperrière. Les frais de remise en état pourront donc être partagés.

Un arrêté préfectoral commun aux deux communes a été notifié pour fermer à la circulation la rue du Pâtis à Samerey et le Chemin de la Tuilerie à Laperrière; le marquage de la déviation et la sécurisation du pont ont été mis en place le jour même.

Trois devis ont été établis, qui varient entre 2 000 et 6 000 euros selon la méthode de remise en état choisie par l'entreprise, remblaiement en pierre ou en béton. Les deux communes vont maintenant choisir le principe de remise en état et choisir l'entreprise qui fera les travaux.

3. La commande de travaux a été passée au SICECO pour mettre en place la réduction de l'éclairage public entre minuit et 5 heures du matin, selon la décision du conseil du 30 mars.

Ces travaux s'élèvent à 3631 € HT subventionnés à hauteur de 2166 € HT, restera donc à la charge de la Commune la somme de 1464.55€ HT. Les deux tableaux de commande des éclairages de rue seront remis en état et équipés chacun d'une horloge astronomique pour réguler les heures de nuit.

L'économie prévue sur les factures d'électricité se situe entre 700 et 800 Euros par an, ce qui permet d'amortir cet investissement sur 2 ans.

4. Les travaux d'électricité pour améliorer l'éclairage de la salle de classe ont été réalisés en juillet, le câblage du chauffage de l'église a été également mis aux normes. Coût final de 1205.62 euros HT.

II° - PERSONNEL COMMUNAL

1. Ménage – Entretien : Le contrat à durée déterminée de notre employée pour l'entretien des locaux et le ménage (Isabelle Courbet) se termine début octobre et ne sera pas renouvelé. Nous regroupons ce poste avec le poste d'entretien de la mairie de Saint-Seine en Bâche (Bernadette Nurdin) qui assurait déjà l'intérim pendant les arrêts maladie d'Isabelle.
2. Secrétariat : Edith Breton reprend son poste en mi-temps thérapeutique à Samerey et à la Communauté de Communes, elle assure le secrétariat les jeudi après-midi et Lydie Randon assure les mardi après-midi jusqu'au retour complet d'Edith.
Une convention est établie entre la Communauté de Communes et la Commune de Samerey pour permettre à Edith d'assurer le secrétariat pendant cette période.
3. Entretiens extérieurs : Gilles Forasacco est passé en contrat titulaire en Juillet pour 5 heures annualisées par semaine, soit 8 heures pendant l'été du 15 Avril au 15 Octobre et 2 heures pendant l'hiver du 15 Octobre au 15 Avril.
Un contrat commun est établi entre les communes de Charrey, de Lanthès et de Samerey par l'intermédiaire de notre Centre de Gestion.
4. Il est à noter que l'abri de bus devra être balayé régulièrement. D'autre part, il y a une recrudescence des dégradations dans les communes environnantes, restons vigilants pour maintenir ce point de rassemblement dans un état correct.
Des consignes ont été passées aux jeunes de notre village pour limiter ces méfaits.
5. Nous contactons France Télécom pour la remise en état de la cabine téléphonique.

III° - RENTREE SCOLAIRE 2012

Julien SOURRIEU, notre instituteur étant nommé à Quétigny après une longue période de 6 ans avec une très bonne adaptation et réussite à Samerey.

Il est remplacé par Aline FERREIRA qui démarre un temps plein à Samerey.

Les fournitures et livres scolaires sont arrivés en Août, la salle de classe est remise en état.

L'accès de la petite salle-cuisine de la Mairie a été permis à notre institutrice pour des raisons pratiques de repas du midi, et réglementaires pour l'accès à la glace du réfrigérateur et un four à micro-ondes a été acheté (80 euros).

Il est prévu de repeindre la salle de classe pendant les congés scolaires avant la fin de l'année.

La deuxième classe de Saint Symphorien a été transférée dans un local préfabriqué à Laperrière comme planifié en début d'année.

Les horaires de bus ont été légèrement modifiés pour permettre une meilleure répartition des temps d'attente des élèves dans les 4 communes.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces nouvelles dispositions et souhaite la bienvenue et bon courage à Aline FERREIRA pour cette année scolaire qui démarre le 4 septembre.

V° - REDEVANCE INCITATIVE – REOM

Le Maire distribue en séance un extrait du nouveau règlement Version 2 de la facturation «expérimentale» de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères établi par la Communauté de Communes en Juillet.

Chaque foyer a reçu une facture pro-forma à ne pas payer selon ce règlement pour les 6 premiers mois de 2012.

Une discussion s'engage sur les tarifs qui sont maintenant basés sur le volume réel de déchets collectés par foyer et non plus calculés par rapport à la taxe d'habitation et la valeur foncière de la maison. (Grenelle de l'Environnement, obligatoire en 2015).

Le Maire rappelle que la Communauté Rives de Saône a calculé cette redevance pour que le montant global de la TEOM précédente soit égal au montant de cette nouvelle redevance pour 2012. Il n'y a donc pas de revenus supplémentaires pour Rives de Saône.

La répartition par foyer est différente, soit en augmentation soit en diminution par rapport à ce que produisait la taxe précédente.

La facturation réelle démarre en Janvier 2013.

Le but est de réduire le volume de nos déchets pour maîtriser les coûts de ce service face à l'augmentation des coûts de traitement des déchets non triés.

Il ressort de la discussion que Rives de Saône doit être plus clair dans la présentation des chiffres et l'information concernant la suite du programme pour effectivement apporter un réel bénéfice pour les habitants. (Réduction des tournées, Gestion des PAV qui se remplissent vite, heures trop réduites d'ouverture des déchetteries, Mise en place d'une collecte mensuelle de gros encombrants, ...)

VI° - AFFOUAGES - ONF

Le Responsable de la Commission des bois donne lecture des propositions d'ONF pour les 3 années à venir, à savoir :

- Affouage 2012-13 : Coupe numéro 6 en coupe blanche
- Affouage 2013-14 : Coupes 7 et 8 en même temps

Après discussion, il ressort les décisions suivantes :

- Affouage 2012-13 : Coupe numéro 6 en coupe blanche (pas de changement)
- *Affouage 2013-14 : Coupe 7 uniquement*
- *Affouage 2014-15 : Coupe 8*

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces nouvelles dispositions et la délibération correspondante sera envoyée à ONF selon ces conditions définies pour les affouages 2013-14 et 2014-15.

D'autre part une réunion sur le bois d'affouage aura lieu en Mairie le vendredi 21 Septembre à 18 heures pour établir un document écrit sur les conditions d'attribution des affouages et mettre à jour le règlement du bois. Tous les conseillers sont invités à participer à cette réunion.

VII° - QUESTIONS DIVERSES

- Céline POUESSEL, couturière «Les Petites Mains de Céline» nous propose d'organiser une exposition de ses travaux en Mairie d'ici fin septembre. La date sera finalisée en fonction des disponibilités et de l'organisation.
- Notre Curé, le Père Joseph NKOUKA se voit confier une mission par l'Archevêque de Dijon, à la paroisse de Pontailleur-sur-Saône. Il nous quitte à partir du 1^{er} Septembre, il est remplacé par le Père Alain THEURET qui était jusqu'à maintenant curé de Saulieu, Liernais et Précycy-sous-Thil.
- Le Dimanche 9 Septembre se déroulera la commémoration de la libération de Saint Jean de Losne. Rendez-vous à partir de 10:00 à Losne pour participer au défilé puis au repas à 13 :00 à la salle de Saint Jean de Losne pour les amateurs.

- Le dernier rapport sur la qualité de l'eau potable montre des signes d'amélioration. Le Syndicat des Eaux de Laperrière travaille au projet de remplacement de nos conduites d'eau avec la SDEI. Le bureau de la SDEI est maintenant regroupé sur Dole.
- La réserve d'incendie du bas du pays est à faire vérifier par Halle du Pays Dolois sous garantie, car le niveau de l'eau a tendance à baisser.
- Le transfert de propriété avec l'ONF du chemin du Grand bois au Deffend est finalisé.
- Prévenir ONF pour l'élitage des bordures du bois du Deffend en limite de commune.
- Le cimetière est maintenu dans un bon état de propreté, malgré les pousses d'herbe successives.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée 20:00 heures